

ATIC® AQUA

AMM n°2090011

Herbicide maïs, tournesol et soja.



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	pendimethaline 455g/L
Formulation	suspension de capsules (CS)
Température de stockage recommandée	-5°C à 40°C
Densité	1.18
pH	env. 7 - 9 (21 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)
Délai avant rentrée	48h
Code UFI	0XN2-30HK-9008-UM99
Classement	Attention

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.



SGH09



SGH07



SGH08

DESCRIPTION DU PRODUIT

Atic Aqua est un herbicide à large champ d'activité, efficace sur de nombreuses dicotylédones et diverses graminées. Atic Aqua s'utilise en pré-semis, post-semis pré-levée ou en post-levée (suivant la culture concernée) sur les cultures de maïs (sorgho, millet, moha, miscanthus), tournesol et soja.

Attention : Ce produit peut entraîner la coloration des équipements et matériels en contact, sans altérer leurs fonctionnalités. Afin de minimiser le risque de coloration, il est possible de pulvériser préventivement sur les parties du matériel (rampe, châssis..) pouvant être en contact avec la bouillie ou dérive de pulvérisation, un agent d'anti-adhérence pour la protection du matériel agricole (ScreenProtect par exemple). Rincer le matériel aussitôt après la fin de la pulvérisation.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures (plein champ)	Doses	Nombre d'application	stade d'application	DAR	ZNT aqua (DVP)	DSPPR
Maïs, millet, moha, et miscanthus pour ensilage et fourrage vert	2,6 L/ha	1/an	Jusqu'au stade BBCH 16	90	50m (dont DVP 20m)	3m
Sorgho pour ensilage et fourrage vert	2,6 L/ha	1/an	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 16	90	50m (dont DVP 20m)	3m
Maïs, millet, moha, et miscanthus grain	2,6 L/ha	1/an	Jusqu'au stade BBCH 16	120	50m (dont DVP 20m)	3m

Sorgho grain	2,6 L/ha	1/an	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 16	120	50m (dont DVP 20m)	3m
Soja	2L/ha	1/an	Jusqu'au stade BBCH 09	F (BBCH 09)	50m (dont DVP 20m)	3m
Tournesol	2,6L/ha	1/an	Jusqu'au stade BBCH 09	F (BBCH 09)	50m (dont DVP 20m)	3m
Lin textile*	2L/ha	1/an	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 19 uniquement avant repos végétatif	-	50m (dont DVP 20m)	3m
Crucifères oléagineuses**	2L/ha	1/an	Jusqu'au stade BBCH 09 uniquement avant repos végétatif	F (BBCH 09)	50m (dont DVP 20m)	3m

DAR F : Couvert par les conditions d'emploi. - DVP : Dispositif Végétalisé Permanent

* Ne pas utiliser les graines issues de la production de lin textile en alimentation humaine ou animale.

** BASF ne préconise pas l'utilisation d'Atic Aqua sur crucifères oléagineuses, en dehors du conseil des Instituts techniques sur lin.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

ATIC® AQUA à 2.6 l/ha en PS-PL

Adventice	PS-PL
Amarante blanche	S
Amarante livide	S
Amarante réfléchie	S

Adventice	PS-PL
Arabette de Thalius	S
Capselle bourse-à-pasteur	S
Chénopode blanc	S
Chénopode hybride	TS
Céraiste agglomérée	S
Digitaire sanguine	MS
Fumeterre officinale	MS
Galéopsis	S
Helminthie sp.	TS
Jonc des crapauds	S
Laiteron des champs	S
Laiteron maraîcher	S
Laiteron rude	S
Lamier amplexicaule	S
Lamier pourpre	S
Linaire bâtarde	MS
Matricaire camomille	MS
Matricaire inodore	S
Mercuriale annuelle	PS
Morelle noire	S
Mouron rouge	TS
Myosotis des champs	S
Panic faux millet	MS
Panic pied de coq	S
Pensée des champs	MS
Pourpier	TS
Pâturin annuel	S
Pâturin commun	S
Renoncule des champs	S
Renoncule des marais	S
Renouée des oiseaux	S
Renouée liseron	MS
Renouée persicaire	MS

Adventice	PS-PL
Renouée à feuilles de patience	S
Réséda	S
Spergule des champs	S
Stellaire intermédiaire	S
Sétaire glauque	S
Sétaire verte	S
Sétaire verticillée	S
Tabouret des champs	TS
Véronique de Perse	S
Véronique des champs	S
Véronique à feuilles de lierre	S

ATIC® AQUA à 2 l/ha en Post-Levée

Adventice	Post-Levée
Coquelicot (Stade : Stade rosette maximum)	TS

-  Très sensible (95% - 100%)
  Sensible (85% - 94%)
 Moyennement sensible (70% - 84%)
 Peu sensible (50% - 69%)
 Très peu sensible (< 50%)
☐ Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

CONDITION D'EMPLOI

La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage ; un sol soigneusement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal. Pour les applications en post-semis pré-levée, appliquer le produit dans les heures ou les premiers jours qui suivent le semis.

La meilleure efficacité sera obtenue si l'application se fait sur sol « frais » ou humide ou si elle est suivie d'une irrigation ou d'une pluie (10 mm au moins dans les 10 jours qui suivent l'application).

Le produit ne doit pas être appliqué sur des sols mal structurés et filtrants ; adapter la dose de produit en fonction du type de sol. Dans tous les cas, il doit être appliqué sur des sols contenant moins de 6% de matière organique, correctement préparés et exempts de résidus de cultures.

MAÏS

Il s'utilise en post-semis pré-levée ou en post-levée précoce (à partir d'une feuille étalée) du maïs jusqu'au stade 6 feuilles. Ne pas appliquer au stade pointant.

En pré-levée (dans les tous premiers jours qui suivent le semis) :

Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

• En association avec un anti-graminées de pré-levée, il permet de garder une très bonne maîtrise du désherbage en contrôlant graminées et dicotylédones dès la pré-levée. Il s'utilise en association avec les produits anti-graminées de pré-levée (Isard® ou Spectrum®) aux doses suivantes (en fonction du type de sol) :

1,7 à 2,2 L/ha + 1,0 à 1,2 L/ha d'Isard ou Spectrum,

- Adapter les doses en fonction du type de sol.
 - Se reporter aux conditions d'emploi de l'anti-graminées.
- Ce produit peut s'utiliser dans le cadre de programmes de pré-levée suivi de post-levée pour lutter contre des problématiques plus spécifiques telles que la renouée des oiseaux par exemple.

Type de sol	Terres sableuses, limoneuses, filtrantes ou battantes : sols limono-sableux, limoneux fins, limoneux fins argileux, sablo-limoneux		Terres bien pourvues en argile (>30% d'argile), terres franches (20 à 30% d'argile), sols argileux, argileux-sableux, argilo-limoneux limono-argileux, limono-argileux fins, limono-argileux sableux, limoneux
Taux de Matière Organique du sol	0 - 3%	> 3%	indifférent
Doses conseillées dans les utilisations			
Produit seul	1,7 à 2 L/ha	2 à 2,4 L/ha	2,6 L/ha
Produit + Isard ou Spectrum	1,7 à 2 L/ha + 0,8 L/ha	2 à 2,2 L/ha + 0,8 à 1 L/ha	2,2 L/ha + 1 à 1,2 L/ha

Dans certaines conditions particulières, la dose peut être ajustée ; demander conseil auprès de votre distributeur ou auprès de votre interlocuteur BASF habituel.

L'utilisation du produit est déconseillée **en sols très filtrants (teneur en sable > 80%), ou très battants (teneur en limons > 85%).**

Par ailleurs un risque accru de manque de sélectivité sur semis mal recouverts est présent.

Si de fortes pluies sont à craindre, différer l'application du produit.

Sauf conditions particulières, ne pas appliquer dans les **sols très riches en matière organique (taux > 6%)** ; en effet dans ces conditions la pendiméthaline se lie fortement au complexe argilo-humique avec pour conséquence une diminution de l'efficacité de l'herbicide.

En post-levée précoce (à partir d'une feuille étalée du maïs) :

Dans la mesure où les conditions climatiques n'ont pas permis une application en pré-levée, le produit peut s'utiliser en post-levée précoce à des doses identiques à celles préconisées en pré-levée.

L'application doit s'effectuer dès le stade 1-2 feuilles du maïs, sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum pour les graminées.

En culture de maïs, le produit ne doit pas être incorporé.

Il ne doit pas être utilisé en culture de maïs sous plastique. Cas de la technologie SAMCO : nous consulter.

Bien lire les « PRECAUTIONS D'EMPLOI ».

MILLET, MOHA ET MISCANTHUS

Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Il s'utilise à 2,6 L/ha en post-levée du millet, du moha et du miscanthus dès le stade 3 feuilles de la culture, sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum.

Il doit être appliqué sur un sol « frais », légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre et dans tous les cas avant le stade 1 feuille des adventices.

Il ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis pré-levée en cultures de millet, moha et miscanthus.

Bien lire les « RECOMMANDATIONS GENERALES ».

SORGHO

Il s'utilise en post-levée du sorgho dès le stade 3 feuilles de la culture jusqu'au stade BBCH 16 (6 feuilles), sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum. Le produit s'utilise à une dose de 1,7 à 2,2 L/ha en mélange avec un anti-graminées (Isard, Spectrum).

Il doit être appliqué sur un sol « frais », légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre et dans tous les cas avant le stade 1 feuille des adventices.

Sur sorgho, il ne doit être ni incorporé, ni appliqué en post-semis pré-levée.

Bien lire les « PRECAUTIONS D'EMPLOI ».

TOURNESOL

Il s'utilise en post-semis pré-levée de la culture du tournesol ou éventuellement en pré-semis suivi d'une incorporation.

En pré-levée :

Il s'utilise en post-semis pré-levée du tournesol, de préférence dès le semis, pour profiter de l'humidité résiduelle du sol. Appliqué à la dose de 1,8 à 2,2 L/ha en mélange avec un herbicide à spectre complémentaire, il permet le désherbage du tournesol en un seul passage dans les situations de flores sensibles.

En pré-semis avec incorporation :

Appliquer sur un sol déjà préparé pour le semis à la dose de 2,6 L/ha en utilisation seul ou à la dose de 2,2 L/ha en utilisation en base de programme.

Incorporer après application dans les 6 - 8 premiers centimètres de terre à l'aide d'un outil adapté, afin d'avoir un mélange homogène du produit avec le sol. Le produit n'étant pas dégradé par la lumière, l'incorporation peut être faite dans les cinq jours suivant l'application, sans perte notable d'efficacité.

Remarques :

Le travail du sol est possible (binage) et sans inconvénient en cours de culture et après application du produit.

SOJA

Il s'utilise en post-semis pré-levée de la culture du soja à 2 L/ha.

Appliqué en mélange à la dose de 1,8 à 2 L/ha avec un herbicide à spectre complémentaire, il permet le desherbage du soja en un seul passage dans les situations de flores sensibles.

Dans le cadre d'un programme, le produit s'utilise seul à la dose de 1,8 à 2 L/ha, en pré-levée, suivi de Pulsar[®] 40, Corum[®] ou Basagran[®] SG en post-levée.

LIN TEXTILE

Atic Aqua est autorisé à la dose maximale de 2 L/ha en pré-levée(1) et en post-levée(2) de la culture du lin textile.

(1) : usage « Crucifères oléagineuses » (le lin textile est une culture rattachée)

(2) : usage « Lin textile »

Il s'utilise à la dose de 1 à 1.5 L/ha seul ou en programme avec un herbicide à spectre complémentaire selon la flore attendue sur la parcelle.

Pour davantage de détails se rapprocher de l'institut technique.

Ne pas utiliser les graines issues de la production de lin textile en alimentation humaine ou animale.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur porté ou trainé à rampe, pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les stocker et les porter uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation	✓ Réutilisables	
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3)		✓			✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

pendimethaline

elle agit pendant et après la germination des adventices. Elle est absorbée par l'hypocotyle (dicotylédones) et le coléoptile (graminées) pendant leur émergence. Une absorption complémentaire peut avoir lieu par les racelles. Elle inhibe la division et l'élongation cellulaire en bloquant la formation des microtubules du fuseau achromatique par inhibition de la polymérisation de la tubuline dans les méristèmes des tiges et des racines. La pendiméthaline appartient au groupe 3 de la classification HRAC.

CONDITION D'APPLICATION

- Ne pas appliquer le produit sur un sol filtrant (faiblement pourvu en argile), ni sur sol soufflé.
- Ne pas l'appliquer sur sol très humifère (MO > 6%).
- Ne pas l'appliquer sur sol motteux.
- Ne pas l'appliquer sur semis mal recouvert (profondeur de semis idéale : 2-3 cm).
- Ne pas l'appliquer sur sol couvert de débris végétaux.
- L'appliquer en dehors des périodes de froid et de pluie prolongées qui peuvent affecter l'implantation de la culture (absence de gelée pendant les 10 jours qui suivent le traitement, éviter les périodes de forte amplitude thermique).
- L'appliquer sur un sol « frais », légèrement humide.

- L'appliquer tôt le matin ou tard le soir en cas de sécheresse ou de forte chaleur (> 25°C), pour éviter l'évaporation de la bouillie.
- Attention ! Danger sur les cultures voisines ; respecter strictement le mode d'emploi. Traiter par temps calme.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

CULTURE DE REMPLACEMENT

En cas d'échec de la culture, seules les cultures sur lesquelles la pendiméthaline est autorisée en France ou en Europe pourront être implantées en culture de remplacement sur la parcelle traitée. Sont possibles :

- Sans labour : tournesol.
- Après labour : maïs, pois, féverole.
- Déconseillées : haricot, colza.

ROTATION

Pour les cultures entrant dans la rotation - cultures destinées à l'alimentation humaine et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée / ne dispose pas de LMR, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

- 190 jours pour les légumes racines et tubercules.
- 200 jours pour les légumes bulbes, feuilles et les céréales.
- 250 jours pour les cultures de crucifères.
- 300 jours pour la betterave sucrière.
- 200 jours pour les autres cultures.

Les cultures listées ci-dessous ne sont pas concernées par ces restrictions puisque des préparations à base de pendiméthaline sont autorisées sur ces cultures en France ou en Europe

- les légumes racines et tubercules : carotte, céleris / céleris-rave et scorsonère
- les légumes bulbes : ail, échalote et oignon
- les légumes feuilles : laitue et autres salades
- les cultures de crucifères : chou et colza
- les céréales : blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticales (céréales d'hiver et de printemps)
- pour les autres cultures : asperge, aubergine, concombre, féverole de printemps, fenouil, haricot, lentille, lupin, maïs, maïs doux, melon, millet, moha, plantes aromatiques (cf liste tableau des usages), pois de conserve, pois-chiche, pois protéagineux de printemps, pomme de terre, tomate, poireau, soja, sorgho, tabac et tournesol

Rappel : les cultures non destinées à l'alimentation humaine ne sont pas concernées par ces restrictions « délai dans le cadre de la rotation ».

RÉSISTANCE

Atic Aqua contient de la pendiméthaline, un inhibiteur de la division cellulaire, appartenant au groupe HRAC 3. Les applications herbicides ne créent pas les résistances, mais sélectionnent les individus préalablement résistants qui sont naturellement présents dans les populations adventices à des fréquences très variables selon les espèces. De ce fait l'utilisation répétée de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action contribuent à la sélection d'individus résistants. À ce jour, aucun cas de résistance à la pendiméthaline n'a été documenté en France.

À l'échelle de la rotation, la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des adventices sur la parcelle et l'exploitation permet de prévenir le développement et l'expansion des résistances. Ces mesures, à adapter en fonction de la flore et des caractéristiques de la parcelle, comprennent entre autres : la diversification des modes d'action, l'utilisation de programmes (mélanges et séquences) faisant intervenir des herbicides efficaces avec des modes d'action différents dans la culture en place et sur la rotation, le respect des doses préconisées et des conditions d'emploi, l'allongement des rotations, la gestion de la flore pendant l'interculture, le recours au labour et au désherbage mécanique, le décalage de la date de semis des céréales d'hiver, la surveillance régulière des champs et l'étude des raisons de tout mauvais contrôle.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité d'Atic Aqua liée à la résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon d'Atic Aqua avant de verser la quantité nécessaire.

UTILISATION DU BAC INCORPORATEUR :

- Verser Atic Aqua en premier dans le bac vide sans ajouter d'eau.
- Aspirer le produit jusque dans la cuve en actionnant la vanne prévue à cet effet.*
- Ensuite introduire les partenaires éventuels.

UTILISATION DU TROU D'HOMME :

Lorsque les produits sont introduits par le trou d'homme ; enlever le filtre.
Ensuite compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Après utilisation du produit : Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :



- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : 6900059 —Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONNS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI